



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°2025-02-116

Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement et de circulation
Parking du gymnase, rue Pierre de Coubertin à Saint André de Sangonis

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-28, L 2122-29, L 2212-1 à L 2213-5, et suivants,

Vu l'arrêté en date du jeudi 2 février 2012 portant sur la réglementation générale de la circulation et du stationnement, vu ensemble les arrêtés qui l'ont suivi, modifié et complété,

Vu l'article R 417-10 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle de la signalisation routière,

Vu la demande sollicitée par le **Service festivité**, parking du gymnase rue Pierre de Coubertin 34725 Saint André de Sangonis,

Considérant que pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des festivités du Porc Nègre, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Vendredi 22 aout 2025 à 12h00 au Samedi 23 aout 2025 à 03h00, le parking du Gymnase situé rue Pierre de Coubertin sera interdit au stationnement et à la circulation.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en stationnement gênant sera verbalisé et placé en fourrière, si nécessaire.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par les services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 : Toutes les entrées et sorties seront fermées par des plots en béton sauf une entrée qui sera fermée par un camion mobile pour faciliter l'accès aux véhicules d'intervention et de secours.

ARTICLE 5 : Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de Service de la Police Municipale, M. le responsable du Pôle technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au chef de Service de la Police Municipale
- à la Gendarmerie de Gignac
- au service urbanisme – Mairie Saint André de Sangonis
- au service technique – Mairie Saint André de Sangonis
- au Centre de Secours – Caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 20 aout 2025

Jean Pierre GABAUDAN,

Maire

